

BONNES PRATIQUES POUR LA BIODIVERSITÉ DE NOS FÔRETS

SOUTENIR DURABLEMENT LES COMMUNAUTÉS

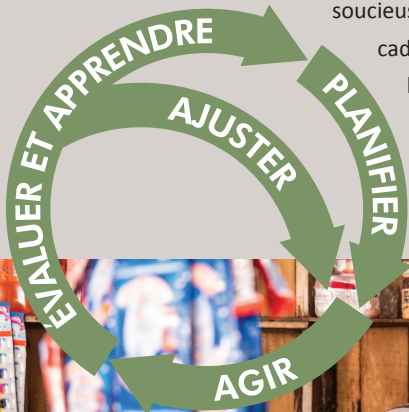
#5



POURQUOI C'EST IMPORTANT

Cette fiche technique fait partie d'une série décrivant un ensemble de bonnes pratiques en vue du maintien de la biodiversité des forêts. Elle a été élaborée dans une optique de donner des pistes pragmatiques et utiles, parfois innovantes, adaptées au contexte socio-économique et écologique du Nord Congo.

Si chaque fiche traite d'un thème particulier, on se doit cependant de rappeler qu'une gestion soucieuse de son impact sur la biodiversité doit s'inscrire dans le cadre d'une gestion adaptative. C'est-à-dire une gestion où l'on s'intéresse aux impacts de ses activités (que l'on mesure de préférence) et où on change de stratégie si les résultats de suivi montrent qu'on obtient pas les effets escomptés.



Les Communautés Locales et les Peuples Autochtones (CLPA) en Afrique centrale sont très dépendants de nombreuses ressources forestières pour leur subsistance. Ils collectent en forêt des matériaux de construction, des produits de pharmacopée et des produits alimentaires : fruits, feuilles, racines. Ils s'y approvisionnent aussi en poissons de rivière et en viande de brousse, principales sources de protéines pour de nombreux ménages. Cette collecte des différents produits forestiers peut entraîner des pressions plus ou moins fortes en fonction de l'intensité de prélèvement et de la ressource disponible.

Le concessionnaire forestier peut décider de mettre en place des mesures auprès des CL et PA de manière à limiter la pression sur les ressources naturelles. Par exemple il peut appuyer des activités qui fournissent des produits alimentaires et/ou des revenus de manière durable aux CL et PA. Dans tous les cas, ces mesures peuvent aussi être conçues pour garantir le maintien de la biodiversité.

Le concessionnaire forestier, idéalement avec l'appui d'organisations spécialisées dans l'appui au développement local, peut concevoir des programmes adaptés et en étroite interaction avec les CL et PA mais aussi avec les populations "immigrées" qui n'ont pas de droits coutumiers.

Un point d'attention sera apporté au consentement libre informé et préalable (CLIP) avant la mise en oeuvre de toute activité où les CLPA sont les bénéficiaires principaux et à ne pas générer davantage de conflits entre ces différentes communautés. Les femmes jouent un rôle crucial dans le développement local, dont il faut tenir compte en promouvant leur implication.



BONNE PRATIQUE #1



Contribuer à la génération de revenus et d'emplois locaux

Quand je m'approvisionne localement, je privilégie des "filiales" durables, en circuit court, et qui participent à la génération de revenus et d'emplois locaux et à la sécurité alimentaire.

Afin de prendre en compte des aspects de durabilité et de biodiversité, je peux par exemple orienter mon appui vers une multitude de produits (banane, manioc, maraichage, petit élevage), et aussi un panel le plus large possible de villages, ainsi que vers des produits qui se conservent facilement (miel et poivre).

Je peux chercher à faire des partenariats avec des acteurs qui possèdent l'expertise nécessaire en développement de filière durable. Exemple de La Clef des Champs, au Gabon.

Enfin je peux aussi mettre l'accent sur la promotion de pratiques agricoles durables via une intensification agroécologique, notamment en introduisant des alternatives aux produits chimiques.

BONNE PRATIQUE #3



Prendre en compte l'agroforêt des ménages.

Si je décide d'appuyer le développement de filières destinées au marché international, comme le cacao notamment, dans des systèmes agroforestiers complexes intégrant d'autres arbres fruitiers ou locaux, je peux aussi penser aux agroforêts des ménages qui sont des surfaces constituées d'une mosaïque de culture-jachère-forêt.

L'agroforêt des ménages, concept encore en développement, est attribuée à un ménage qui est chargé de la gérer durablement. Notamment, la parcelle ne peut pas être fragmentée (lors des héritages par exemple) et un taux minimal de couverture forestière doit être maintenu. En échange, le ménage obtient la gestion de la parcelle et des produits qui en sont issus.

Ce concept a été proposé comme un mode de foresterie sociale adaptée aux systèmes de production des zones forestières et qui permettrait, via une sécurisation de l'espace conditionnée au maintien d'un taux minimal de couverture forestière et à l'absence de morcellement de la parcelle, de réduire la déforestation associée à l'expansion de l'agriculture sur abattis-brûlis et la fragmentation forestière.

BONNE PRATIQUE #2



Assurer la disponibilité des Produits Forestiers Non Ligneux.

Je mets en place un programme pour des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) visant à maintenir leur disponibilité qui pourrait être réduite à cause des impacts directs de l'exploitation (usage concurrentiel entre l'exploitation et la récolte de certains PFNL comme la chenille du Sapelli) mais aussi, comme la faune sauvage, à cause de l'augmentation de la demande.

Dans le premier cas, j'identifie, en concertation avec les CL et PA concernées, les arbres "pourvoyeurs" de chenille ou de miel ou autres à exclure de l'exploitation.

Je peux aussi, pour la chasse par exemple, appuyer des initiatives de chasse villageoise durable.

N.B.: le projet SWM, relatif à la mise en place de systèmes de chasse organisée, connaît quelques premiers résultats intéressants et prometteurs.

J'APPUIE DES INITIATIVES
RESPECTUEUSES DE LA
BIODIVERSITÉ PAR LES
POPULATIONS LOCALES !

JE RESPECTE ET PROTÈGE
LES MEMBRES DES
COMMUNAUTÉS !

BONNE PRATIQUE #4



Promouvoir des initiatives de développement des compétences.

Par exemple le compagnonage, déjà en cours de manière informelle chez les forestiers mais de manière formalisée et amplifiée. Ou bien des initiatives innovantes de développement de compétences comme le projet MaC "ménagère à constructrice" adressé spécifiquement aux femmes.

Je peux aussi penser à soutenir des initiatives permettant la création et le maintien de petites entreprises (par exemple d'élevage de volaille). Ou bien encore à développer des filières de valorisation des résidus de l'exploitation forestière (pour la construction locale, production de charbon de bois, etc.)

A l'instar de la WCS, via le programme SWM, qui forme et accompagne les CL et PA à la création de ces mini-entreprises en collaboration avec "Village Entreprise", je m'appuie sur des organisations qui possèdent l'expertise nécessaire.



RÉFÉRENCES :

Le site de l'entreprise la cle des champs :

<https://www.lacledeschamps-gabon.com/>

Sur les aspects de foresterie participative:

<https://orbi.uliege.be/handle/2268/293809>

Sur le compagnonage :

<https://orbi.uliege.be/handle/2268/301835ermeulen>

Sur le renforcement des capacités :

<https://www.olamagri.com/news/blog/home-maker-to-home-builder.html>

Des vidéos de formation sur la production durable de volailles sont disponibles sur le site du programme Sustainable Wildlife Management (SWM) :

<https://youtu.be/cYa0CqM5m2E?si=5SRRiCQj-oCBm9b6>

Pour la chasse villageoise:

Le guide pratique en matière de développement participatif d'un plan de gestion durable de la chasse villageoise :

<https://www.cifor-icraf.org/knowledge/publication/6489/>

